

CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 2007 – 2009

VILLE DE BAGNOLET



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Mars 2007

Introduction

Les dispositifs de la politique de la ville ont été mis en place à Bagnolet avec la signature d'un premier contrat de ville de 1994 à 2000 puis d'un second de 2000 à 2006.

Le premier contrat de ville a permis le développement du service municipal de l'habitat ainsi que du service développement économique. Il a aussi permis un travail plus partenarial, avec les services de l'Etat, de la Région, et du Département, qui aboutit par exemple au projet de rénovation urbaine, mais aussi vers une intercommunalité de projets dans les domaines de la cohésion sociale : Mission intercommunale pour l'emploi des jeunes, PLIE.

La ville s'est donnée les moyens d'obtenir deux Opérations de Renouvellement Urbain (ORU). Aujourd'hui la ville a bâti avec ses partenaires un Projet de Renouvellement Urbain (PRU)

La ville de Bagnolet a mis en œuvre un Contrat local de prévention de la délinquance et de sécurité (CLSPD). Elle porte un Atelier Santé Ville depuis 2002 et est inscrite dans un Programme de Réussite Educative (PRE) depuis 2006.

Dans un contexte de multiplication des cadres d'intervention au titre de la Politique de la Ville, la vocation première du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Bagnolet est de permettre une plus grande cohérence des différentes politiques publiques de cohésion sociale et d'accompagner l'effort engagé au titre du Projet de Rénovation Urbaine.

Bagnolet est une ville populaire de la Seine-Saint-Denis aux portes Est de Paris. Avec 33 700 habitants selon les chiffres INSEE publiés en janvier 2007, Bagnolet est une ville dense avec 12.616 hab/km² (5 987 hab/km² en Seine-Saint-Denis).

Les quartiers les plus peuplés sont ceux à dominante d'habitat collectif : les Malassis, le Centre Sud-La Noue, le Centre Ville.

La commune compte de nombreux habitants étrangers. Selon les données de 1999 le taux est de 19,5%. La moyenne départementale est de 18,7%.

La proportion de jeunes, 26,9% en 1999, est importante. Elle demandera à être confirmée par la publication du recensement rénové.

En 1999, la Ville de Bagnolet comptait 14 463 logements dont 13.124 résidences principales.

Le recensement rénové publié début 2007 fait état d'environ 15 000 résidences (+ 600 depuis 1999)

Si l'on considère l'ensemble du parc (résidences principales, secondaires et vacantes), le taux moyen d'occupation est de 2,2 hab/logement.

Comme pour les communes de petite couronne, on note une représentation importante de l'habitat collectif pour les résidences principales. L'habitat collectif représentait 86,3% des résidences principales de la ville (au recensement en 1999 qui en comptait 14 463).

Les petits collectifs (2 à 9 logements) représentaient 42,7% des 1018 immeubles collectifs de la ville. Les collectifs de taille moyenne (10 à 19 logements) en représentaient 31,2% et les grands collectifs (plus de 20 logements) 16,2%. Ceux-ci se concentrent principalement à La Noue, au Malassis et dans le Centre Ville.

Le statut d'occupation le plus répandu est celui de locataire. En effet, 67% des ménages louent leur logement. Cela s'explique entre autre par la présence importante de logements sociaux (46% du parc résidentiel).

Les locataires se concentrent majoritairement dans les quartiers des grands ensembles, notamment aux Malassis (91% de ménages sur ce quartier sont locataires).

La ville de Bagnolet compte actuellement environ 6 493 logements sociaux répartis entre 14 bailleurs. L'Office Public HLM gère les deux tiers de ces logements.

La part la plus importante des logements sociaux se concentre aux Malassis (39,9% du patrimoine des logements sociaux de la Ville) et au Plateau tandis que le quartier de la Dhuis n'en accueillait que 3,7% en 1999.

Le nombre de demandeurs de logements était en 2005 de 1833, dont 857 (47%) étaient des premières demandes. Pour 2006, fin décembre, on dénombrait 1757 demandes dont 60% de dossiers de renouvellement.

Les Zones Urbaines Sensibles

Créées par l'article 42 de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement territorial du 4 février 1995, elles sont listées dans le décret du 26 novembre 1996 pris en application de la loi Pacte National de Relance pour la Ville.

À Bagnolet, deux quartiers sont classés en ZUS : les Malassis, les Coutures.

Les Malassis

Le quartier des Malassis a été créé dans les années soixante. Sa superficie est d'environ 40 ha. Il bénéficie d'une convention « contrat de ville » depuis 1994. Son classement en Zone Urbaine Sensible date de 1996.

Descriptif physique :

Ce territoire est composé de 3094 logements *,

87,7% sont des logements locatifs sociaux *

92,5% sont en immeubles de 10 logements et plus *

Le taux de vacances est de 4,3%, *

Les logements se répartissent principalement entre deux propriétaires : l'Ophlm et l'Opac de Paris.

**Les Données sont issues du recensement INSEE 1999. Elles seront réactualisées au fur et à mesure de la mise en œuvre du P R U*

Descriptif social du quartier :

7234 habitants en 1999

27,30 % de moins de 20 ans

20,60 % de 60 ans et plus

14,30% sont de nationalité étrangère

31,3% de non diplômés parmi les 15 ans et plus

Le taux de chômage atteignait 16,5%, soit 622 demandeurs d'emploi toute catégorie, contre 9,36% pour la moyenne communale (*).

Le taux d'allocataires du RMI s'élevait à 9,18% en septembre 2005, soit 346 personnes.

(*) *Données INSEE/ ZUS Les Malassis 2004*

Les Coutures

Le quartier des Coutures dont la superficie est d'environ 50 hectares est situé au sud de la ville en limite des villes de Montreuil et de Paris. L'habitat y est d'inégale qualité, avec de nombreux logements dégradés, qui ont déjà nécessité une OPAH pour financer la réhabilitation de 500 logements.

La présence d'un habitat ancien dégradé fait l'objet d'une surveillance en matière de dépistage du saturnisme.

Ce quartier est celui du Marché aux Puces parisien de la Porte de Montreuil. Cette activité très typée entraîne de nombreuses difficultés quant au stationnement des véhicules, quant à la propreté de la voirie, voire de l'hygiène. Le développement des vendeurs à la sauvette dans le prolongement du Marché aux Puces pose quant à lui de sérieux problèmes de maîtrise de l'espace public. C'est pourquoi la ville, suivant les recommandations de monsieur le Préfet, a réalisé des aménagements de Voirie. Depuis plusieurs semaines, la ville a également mis en place les samedis, dimanches et lundis une équipe de 8 ASVP pour éviter leur installation.

Le quartier des Coutures est en convention « contrat de ville » depuis 1994 et classé en Zone Urbaine Sensible depuis 1996.

Descriptif physique :

Ce territoire est composé de 1703 logements *,

10,2% sont des logements locatifs sociaux *,

49,2% sont des immeubles de 10 logements et plus*,

Le taux de vacances est de 14,5%*

Données INSEE 1999. Un travail d'inventaire est à faire pour mesurer les évolutions depuis

Descriptif social du quartier:

3163 habitants en 1999

24,2% de moins de 20 ans

16,4% de 60 ans et plus

26,7% sont de nationalité étrangère,

23,1% de non diplômés parmi les 15 ans et plus,

Le taux de chômage atteignait 20,65%, soit 382 demandeurs d'emploi toutes catégories, contre 9,36% pour la commune. Le taux d'allocataires du RMI s'élevait à 8,94% en septembre 2005, soit 168 personnes.

(*) *Données INSEE/ ZUS Les Malassis 2004*

La Noue

Ce quartier bénéficie d'une dérogation article 6 de l'ANRU.

Situé sur la partie Est de la ville, ce quartier est dorénavant relié au quartier des Malassis et au reste de la ville par la couverture de l'A3 dont l'aménagement est prévu cette année dans le cadre du dossier de renouvellement urbain.

La population du quartier de La Noue est de 2 416 habitants.

Plus de 80% des habitants résident dans l'ensemble immobilier privé « Les Parcs de la Noue ».

La population est très jeune (65% de moins de 40 ans), peu stable (43,7% seulement des habitants occupaient le même logement en 1990 et en 1999), et les étrangers y sont très fortement représentés (41%).

Le quartier de la Noue est constitué de deux ensembles:

- Les 165 logements de l'OPHLM de Bagnolet rue Jean Lolive récemment réhabilités,
- Les 636 logements de la copropriété. Celle-ci est composée de bâtiments sur dalle à usage d'habitation (soit 612 logements en copropriété) et d'un immeuble de bureaux vacants dont la démolition est prévue pour le premier semestre 2007 dans le cadre du PRU. La copropriété est dégradée et bénéficie de Plans de Sauvegarde. Au-dessous de la dalle se trouvent deux niveaux de locaux d'activités, d'entrepôts (34000 m²) et de parkings (33000 m²). Par ailleurs, la copropriété de la Noue est marquée par une population pluri-culturelle d'une trentaine de nationalités. Cette tendance s'est particulièrement accélérée ces dix dernières années avec l'arrivée d'une communauté chinoise qui devient majoritaire dans certains immeubles. Le centre social et culturel municipal Guy Toffoletti est le seul équipement public de proximité présent dans le secteur. Il sera totalement reconstruit dans le cadre du PRU, avec l'ajout d'un équipement d'accueil de la petite enfance.

Louise Michel

Au cœur du quartier Louise Michel il existe un îlot où règnent des conflits de propriété et d'usage. Ces conflits favorisent la dégradation des espaces communs qui favorise à son tour l'installation de la délinquance.

Diverses opérations ont été programmées dans le cadre du projet de renouvellement urbain de ce secteur :

- Un remembrement foncier permettant la résidentialisation des diverses propriétés.
- L'aménagement d'aires de jeux pour les enfants.
- La mise en place d'un dispositif de gestion urbaine de proximité.

La situation économique et sociale

En décembre 2005, Bagnolet comptait 1163 établissements et 16610 emplois salariés.

Le nombre d'emplois en moyenne dans les entreprises bagnoletaises est de 14,2 contre 14,7 emplois en 2000. Cependant, le tissu économique bagnoletais reste composé en grande majorité d'entreprises de petite taille : 80% des entreprises ont moins de 10 salariés.

Près de 86% des emplois sont concentrés sur les quartiers Centre-ville, Centre-sud, La Noue et Coutures, à proximité immédiate du périphérique et de l'autoroute A3.

Les équipements municipaux au service quotidien de la cohésion sociale et urbaine

La ville bénéficie d'un réseau performant et réactif d'équipements sanitaires, culturels, socioculturels. Cela permet l'efficacité de la proximité (5 centres de quartier) et la diversité de services d'aides, de loisirs et d'actions d'insertion sociale (alphabétisation, écrivain public, aide administrative, permanences juridiques...). Nombre de ces actions municipales bénéficient des financements de la politique de la ville depuis 1994.

Cela a notamment permis :

- la rénovation du centre social et culturel de quartier Anne Frank
- la rénovation de la crèche de la rue Lénine
- la rénovation du stade des Malassis
- le réaménagement des locaux de la régie de quartier
- l'aménagement des rues Brossolette et Descartes

Les difficultés de la cohésion sociale et urbaine

Au plan de l'emploi :

Un certain nombre d'entreprises importantes ont quitté Bagnolet ces dernières années : France Telecom et Cegetel. Cependant la municipalité veille au renouvellement de l'immobilier d'entreprise. Cela a permis l'installation du siège nationale de la Caisse nationale de l'assurance maladie en juin 2004 (1300 salariés). Des projets importants existent avec la réhabilitation de la Tour Gallieni 1 et de l'ancien siège régional de France Telecom qui devraient permettre à eux deux d'accueillir environ 2000 à 3000 salariés.

Les demandeurs d'emploi de catégorie 1 étaient 1663 fin juin 2006 (source DARES - ANPE) soit une baisse de 17,60% par rapport à juin 2005.

L'Indice de chômage en pourcentage est de 10,30%¹ (à noter qu'il est de 11,7% pour le département). La part des femmes par rapport au nombre de demandeurs est de 45,20%. Les jeunes de moins de 25 ans représentent 10,30% soit une baisse de 16,6% par rapport à juin 2005.

¹ Estimé par le rapport du nombre de demandeurs d'emploi à fin juin 2006 par rapport à la population active totale au RP 1999)

La Mission locale suit fin 2006 , 230 jeunes inscrits à l'ANPE et en recense dans ses fichiers plus de 500 autres, sans emploi de catégorie 1. Cela veut dire que 2/3 de ces jeunes ne voient pas l'utilité de s'inscrire.

Les plus de 50 ans représentent 19,50% (324 personnes) soit une baisse de 12,90 par rapport à juin 2005.

La part des étrangers représente 32% soit 532 personnes (moins 24,4% par rapport à juin 2005).

Les taux de chômage sont élevés aux Malassis avec 16,5% de la population active, et plus de 20% aux Coutures et 21% à La Noue. Ils sont largement au-dessus de la moyenne communale. Le chômage des jeunes représente 28% à La Noue.

Au plan du RMI

En juin 2006 le nombre de bénéficiaires du RMI s'élevait à 1368 personnes (source CAF) soit une évolution de + 4,40% entre juin 2005 et juin 2006 Cela représente et 4,25%* des habitants.

Ce taux monte à 4,8%* aux Malassis et 5,4%* aux Coutures.

(* rapport nombre de bénéficiaires / population totale du quartier ou de la ville)

Au plan de la réussite scolaire en primaire

L'Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription constate une amélioration globale de la réussite des élèves en élémentaire.

Les équipes pédagogiques constatent une stabilité du niveau général des élèves de la ville malgré la proportion importante d'enfants de familles avec de fortes difficultés sociales.

La présence des enfants non francophones représente une contrainte très forte.

Les évaluations de CE2 sont meilleures depuis 2 ans tout comme celles des 6^{èmes} et sont la démonstration d'une volonté de réussir de la communauté éducative.

Cependant, d'après l'Inspectrice les chiffres ne sont pas les mêmes dans les différents quartiers de la ville. Certains quartiers concentrent plus de familles avec des difficultés sociales et cela se ressent en matière de résultats scolaires et de comportement des enfants.

Au plan de la réussite scolaire au collège

Les données fournies par l'Education Nationale ne nous donnent pas la possibilité d'évaluer la situation sur les parties de la ville concernées par le CUCS de Bagnolet.

Il faut pourtant s'interroger sur la baisse régulière du nombre de diplômés au Brevet et une hausse d'incidents régulière et supérieure au niveau départemental, dans les collèges.

À l'échelle de la ville le taux de réussite au Diplôme National du Brevet est de 58,8% pour 2006, il était de 60,6% en 2005, et de 67,6% en 2004.¹

¹ Source Education Nationale, transmises par service préfectoral

Le taux d'incident pour 1000 est de 30,5 dans les collèges publics. Il est de 28,6 au niveau départemental. Il était de 22,8 en 2005, et de 29,3 en 2004.¹

Le Collège Travail est un établissement qui rassemble de nombreux élèves en difficultés scolaires et sociales. Cela s'explique en partie par les difficultés sociales des familles, mais aussi par l'accroissement des phénomènes de bandes, et par le contact que peuvent avoir certains élèves dans leurs quartiers avec les réalités de la délinquance et de la violence.

Les problèmes sont sensiblement de même nature au collège Politzer.

Les deux collèges publics de la ville sont classés « Zone de Prévention Violence ».

Au plan du corps professoral

La situation sociale des familles détermine en grande partie le contexte dans lequel se trouvent les élèves des établissements scolaires. Les situations difficiles et dégradées se traduisent généralement par un accroissement des difficultés dans ces établissements ce qui pèse lourdement sur les conditions de travail des enseignants qui font dès lors de nombreuses demandes de mutations.

Or les équipes pédagogiques stables favorisent le suivi des élèves et permettent de créer un projet d'école cohérent.

La mairie veille à créer les conditions, avec les moyens dont elle dispose, pour consolider la stabilité des équipes pédagogiques dans les écoles maternelles et élémentaires. La situation y est d'ailleurs plus stable que dans les autres établissements.

En revanche nous constatons une instabilité relative au sein des collèges. L'objectif serait ici de limiter les mouvements au sein des équipes pédagogiques de la commune et principalement en direction des collèges.

Pour assurer un meilleur suivi commun, les deux collèges et le Lycée Hénaff, de Bagnolet, situés à la limite du périmètre PRU et ZUS ont été réintégrés dans le territoire prioritaire défini dans le CUCS

Au plan de l'enfance et de la petite enfance

Le taux de satisfaction des familles en matière de crèche est supérieur à la moyenne nationale et départementale. L'offre péri et extra scolaire est largement utilisée par les parents. Concernant les centres de loisirs la fréquentation y est importante tout en étant complétée par une participation en nette augmentation des enfants aux séjours des centres de vacances.

Toutefois les capacités contributives des familles sont en baisse, et les moyens financiers de la commune ne peuvent pas couvrir tous les besoins.

¹ Source Education Nationale, transmises par service préfectoral

Article I – Le Projet urbain de cohésion sociale

Le projet de ville construit avec les habitants lors des assises de la ville est :

une ville moderne et dynamique pour les jeunes, l'emploi, l'activité économique,

une ville à l'élan urbain maîtrisé, pour permettre l'accueil des nouvelles populations tout en améliorant les conditions de vie et de logement des populations plus anciennement installées,

une ville solidaire sur toutes les questions sociales, culturelles, générationnelles,

une ville démocratique : initiatives associatives, assises de la ville, conseils de quartiers.

Ce contrat vise donc à permettre à la population de continuer à vivre, satisfaire ses besoins et ceux de leurs enfants aux portes de Paris. Ce qui nécessite tout à la fois d'offrir l'emploi et l'habitat nécessaire, ainsi qu'une palette de services accessibles pour tous et de qualité.

Cet enjeu nécessite d'agir sur les phénomènes menaçant la cohésion sociale et urbaine de Bagnolet.

I – 1 : Améliorer l'image des quartiers prioritaires

Le projet urbain de cohésion sociale vise à soutenir les quartiers prioritaires (Les Malassis, Louise Michel, La Noue, Coutures) pour améliorer la vie quotidienne des habitants.

L'action sur les transports, en lien avec la RATP, a permis le renouveau de la ligne 76 qui fonctionne dorénavant les dimanches et jours fériés, ainsi qu'une plus grande amplitude horaire sur les lignes 351 et 122. Cela va dans le bon sens.

Améliorer le quartier des Malassis par une opération de renouvellement urbain (constructions, démolitions, résidentialisations, réhabilitations, développement des équipements publics).

Sauvegarder la copropriété de la Noue en simplifiant sa gestion, en la rendant plus économe et en revalorisant les espaces publics

I – 2 : S'appuyer sur les atouts du territoire, combiner les échelles d'intervention et les dispositifs complémentaires

Le CUCS utilisera les atouts du territoire dans son ensemble pour améliorer la situation des quartiers prioritaires. Il cherchera également à combiner les actions transversales des partenaires institutionnels et des actions spécifiques orientées sur certains quartiers.

Ainsi, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale a pour mission de mettre en cohérence les différents dispositifs sectoriels qui contribuent à la politique de la ville : volet social du Projet de Rénovation Urbaine, Programme de Réussite Educative, Atelier Santé Ville, Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, Convention Locale d'Accompagnement Scolaire et dispositif Ville-Vie-Vacances.

Le CUCS concerne environ 40% de la population.

Cinq domaines d'intervention sont retenus.

Ils sont développés dans l'article II de la présente convention-cadre et reflètent les constats et les attentes formulées par les acteurs municipaux et locaux, à l'occasion d'ateliers de concertation.

Article II – Cinq domaines d'intervention prioritaires

S'ils sont définis ci-dessous, dans leurs grandes lignes, ils seront précisés dans les programmes annuels d'actions qui seront formalisés ultérieurement et dans les conventions pluriannuelles que signera l'Etat avec certains acteurs.

II – 1 : L'habitat et le cadre de vie

II – 1 – 1 : Consolider et conforter le Programme de Rénovation Urbaine par des actions d'accompagnement des familles.

Le programme de rénovation urbaine des quartiers Les Malassis, La Noue poursuit 6 objectifs :

1. Permettre aux familles populaires de pouvoir continuer à vivre aux portes de Paris dans des logements sociaux de qualité en requalifiant le quartier avec la couverture de l'A3, en réhabilitant des logements, en résidentialisant les immeubles, en réaménageant les espaces extérieurs.
2. Désenclaver les quartiers par l'aménagement de la couverture de l'Autoroute A3 et la création de liaisons douces.
3. Améliorer l'offre de logements par la construction de 280 logements sociaux de qualité et 305 logements de typologies différentes (Foncière logements, accession sociale)
4. Réhabiliter le parc des logements locatifs sociaux et privés préservés
5. Rénover et construire de nouveaux équipements publics
6. Redynamiser le tissu commercial

Le contrat urbain de cohésion sociale a pour objectif d'initier une démarche d'accompagnement social sous forme notamment d'interventions de proximité avec la mise en place d'une structure d'accueil, d'écoute et de concertation pour tous les projets relatifs au PRU (logements, équipements publics, espaces publics. Cette structure liée à la direction de la démocratie participative de la ville développera des outils de communication et de concertation qui permettront d'associer, de faire participer et d'informer les habitants de l'évolution et de l'avancement des projets.

Les crédits de fonctionnement du CUCS permettront aussi de programmer :

Gestion urbaine de proximité : voir article II-1-3 (*porteur de projet : la ville*)

Développement et accompagnement du lien social : la municipalité via les centres sociaux de quartiers initie et organise des événements conviviaux de proximité, afin de rompre l'isolement, favoriser le dialogue social et les projets intergénérationnels. (*porteur de projet : la ville*)

Accueil des nouveaux habitants : mise en place d'actions visant un meilleur accueil des nouveaux habitants pour leur permettre d'appréhender au mieux leur nouvel environnement par la présentation de la ville, de la municipalité, des services municipaux et des institutions présentes sur la ville. (*porteur de projet : Ville/bailleurs*)

Projet de mémoire dans le cadre du projet de renouvellement urbain des Malassis : valorisation à travers des initiatives culturelles, populaires et intergénérationnelles des habitants du quartier et de leur parcours de vie afin de mieux appréhender la transformation du quartier, de valoriser la vie sociale du quartier, de générer des liens sociaux et humains, de conforter une identité commune. (*porteur du projet : Ville/bailleurs/associations*)

Prévention des expulsions locatives : par un accès aux droits et une meilleure coordination de l'ensemble des assistantes sociales (ville, CAF, bailleurs) afin éviter les expulsions locatives par un accompagnement en amont (*porteur de projet : la ville*)

Foyer SONACOTRA : accompagnement socio-sanitaire des résidents notamment pour les personnes âgées, accès aux droits et meilleure connaissance de la ville et de ces ressources. (voir diagnostic santé réalisé en 2004/2005). Pour lutter contre l'isolement, renforcer les liens sociaux et prendre en compte la santé des résidents par une meilleure connaissance de leurs droits. (*porteur de projet : ville/bailleur*)

II – 1 – 2 : La ZUS des Coutures

Ce secteur nécessite un réaménagement d'ensemble en veillant à maintenir ses caractéristiques urbaines, mais les interventions sociales sont à conforter dès à présent.

Au-delà des problèmes de saturnisme et d'insalubrité pris en charge par l'Etat, le département et la ville et dans le cadre des PRAPS, des problèmes de sécurité se posent dans les squats. Par ailleurs les services sociaux de la ville de Paris, peuplent les hôtels meublés de personnes expulsées de la capitale, souvent sans suivi, un travail spécifique sur ce problème doit être réalisé notamment dans le cadre du CUCS.

Actions programmées : (quelques éléments non exhaustifs)

Actions en direction des hôtels meublés : les services sociaux de la ville de Paris utilisent les hôtels meublés des Coutures pour reloger les populations défavorisées de la capitale. 115 familles sont à l'heure actuelle résidentes à Bagnolet. Objectifs : mise en place d'une expertise et d'une enquête sociale sur ces populations et sur les logements ainsi que des prospectives sur un véritable relogement de ces personnes.

Accompagnement social et sanitaire lié au logement : Etude de recensement et actions sur l'habitat indigne et les logements insalubres, le saturnisme. (*porteur du projet : la ville*)

Lutte contre la présence sauvage des marchands à la sauvette dans le prolongement du marché aux puces parisien : (ville/CLSPD)

Résidentialisation de la cité Etienne Marcel (OPHLM)

Lutte contre la délinquance au 50 rue Edouard Vaillant. (Ville/OPHLM/CLSPD)

II – 1 – 3 : La Gestion Urbaine de Proximité

Elle s'articule avec le Plan Local de l'Habitat pour :

Clarifier le statut des espaces notamment à La Noue (dossier ANRU);

Amélioration du traitement des ordures ménagères et des encombrants ;

Enlèvement des épaves et voitures ventouses ;

Amélioration du stationnement et des parkings ;

Amélioration de l'entretien des parties communes et des espaces extérieurs ;

Développer les conventions anti-tags ;

Animation de réseaux (gardiens, asvp, postiers) et formation.

Si ces problèmes sont d'ores et déjà caractérisés, il conviendra d'identifier plus finement les secteurs où ils se posent et leurs causes, précisément.

II – 1 – 4 : Le peuplement des quartiers renvoie aux points suivants

- Améliorer des relations de travail partenarial autour des attributions de logements HLM avec l'ensemble des réservataires. Dans le cadre du PRU, des constructions/démolitions de logements sociaux sont prévues. Une charte sera négociée avec les réservataires et les bailleurs de Bagnolet afin de faciliter les relogements nécessaires à la réussite de ce programme ;
- Faciliter les parcours résidentiels au sein de la ville ;
- Traiter les problèmes liés à l'occupation des logements (squats, vacances de logements, impayés de loyer) ;
- Prévenir les expulsions locatives ;
- Développer les interventions sur le patrimoine privé ;
- Développer l'offre locative sociale ;

La ville de Bagnolet avec 46% de logements sociaux remplit sa mission et veille à permettre la diversité de l'habitat pour permettre un véritable parcours résidentiel dans la ville.

II – 2 : L'emploi

Bagnolet accueille principalement des entreprises de services qui représentent près de 60% des emplois.

Les principales entreprises ou établissements sont : CNAMTS (1380 salariés), Auchan (820 salariés), France Telecom (500 salariés), Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (827 salariés), Cegetel (577 salariés), Top Info (300 salariés), France Secours (250 salariés), Novotel (230 salariés), Mutuelle de la ville de Paris (200 salariés), Macocco Île-de-France (144 salariés).

Malgré un tissu économique dynamique, les emplois profitent peu à la population locale.

Au cours du 1^{er} trimestre 2005, 2969 offres ont été déposées sur le bassin Bagnolet-Montreuil et seules 89% ont pu être pourvues ; 42% des demandeurs d'emploi ont au moins le bac tandis que 29% d'entre eux n'ont aucune qualification. (23% sans qualification en 2004).

44% des jeunes demandeurs d'emploi ont au moins le bac, mais 26% n'ont aucune qualification.

Plus de la moitié des offres concernent des postes d'employés qualifiés, tandis que seulement 44% des demandeurs d'emploi sont inscrits dans cette catégorie socioprofessionnelle.

Le secteur de la distribution propose le plus grand nombre de postes (562 offres déposées en 6 mois, alors que 214 personnes inscrites à l'ANPE recherchent un poste dans ce secteur). Pourtant les demandeurs d'emploi veulent aller de préférence sur les services à la personne et les services administratifs.

L'adéquation entre la formation et la qualification requise constitue un obstacle majeur pour l'accès ou le retour à l'emploi.

D'autant que la population est marquée par un faible niveau de qualification.

II – 2 – 1 : les dispositifs d'insertion

L'Etat et la commune se donnent pour objectif de créer, en lien avec les différents partenaires impliqués dans les politiques d'insertion professionnelle, un dispositif visant à faire accéder à l'emploi des publics qui en sont durablement éloignés, notamment parmi les jeunes.

Ce « plan d'action insertion » prend appui sur les 3 éléments permettant de donner ampleur et durée à la politique d'insertion :

- l'engagement de la commune d'inclure dans l'ensemble de ses marchés publics une clause d'insertion.
- l'importance des chantiers de Bâtiment et de Travaux Publics, tant dans les opérations majeures qui s'engagent sur le territoire communal, que dans les opérations de renouvellement urbain, où, en application de la Charte Nationale de l'ANRU, 5 % des heures travaillées seront effectuées à travers des dispositifs d'insertion.
- la Gestion Urbaine de Proximité qui, dans ces quartiers, doit se traduire par une affectation de 10% des heures travaillées à de tels dispositifs.

Les partenariats à mettre en œuvre associeront les acteurs impliqués dans les domaines de la construction et de la gestion urbaine (maîtres d'ouvrage, entreprises, services municipaux locaux) et les institutions ayant particulièrement en charge de faciliter l'accès à l'emploi et à la formation (Service Public de l'Emploi, Maison de l'Emploi, PLIE, Mission Locale, ainsi que le Conseil régional et le Conseil général s'ils souhaitent s'associer à cette action). Dans les quartiers en renouvellement urbain, ces partenariats œuvreront en étroite articulation avec la Direction de Projet Urbain.

Pour donner leur pleine efficacité à ces partenariats, tant en termes quantitatifs (accès effectif des publics concernés aux contrats d'insertion sous leurs diverses formes) que qualitatifs (construction de parcours d'insertion adaptés aux diverses situations et pérennes), il est établi un dispositif de liaison et de collaboration entre les institutions et leurs partenaires ayant pour but de :

- assurer auprès des maîtres d'ouvrage et des entreprises concernés le repérage et la prospection des chantiers et des marchés éligibles.
- faciliter le rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi en le rendant le plus simple et le plus rapide possible et en tenant compte à la fois des besoins des entreprises et des profils des demandeurs d'emplois concernés.
- identifier, informer, sensibiliser les publics concernés et assurer leur orientation vers les dispositifs d'accès à l'emploi les plus adaptés à la diversité des situations.
- identifier les formations existantes permettant de répondre aux besoins repérés.
- définir et contribuer à la mise en place des formations requises, tant en recourant aux formations diplômantes voire qualifiantes traditionnelles qu'en mettant en œuvre des formations spécifiques.

- lutter contre les discriminations : accompagner par différentes actions les publics fragilisés par diverses formes de discriminations dans une démarche d'insertion professionnelle.

Ce dispositif devra être identifiable localement (ex : Plate-forme pour l'emploi du PRU ou Régie de quartier municipale) par les entreprises, les demandeurs d'emplois et l'ensemble des partenaires locaux. Il s'appuiera tant sur les acteurs locaux que départementaux.

Ce dispositif de collaboration est orienté et contrôlé par une instance de pilotage, qui a également en charge d'opérer le suivi des actions engagées, de s'assurer qu'elles bénéficient prioritairement aux habitants des quartiers concernés, d'en rendre compte, et de redéfinir s'il y a lieu le « plan d'action insertion ».

II – 2 – 2 : Agir sur les freins à l'emploi

Bagnolet travaille en intercommunalité pour aider l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi . Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi existe depuis 2002 et la Mission Locale depuis 1997. Leurs bilans étant positifs au vu des objectifs initiaux, les partenaires et la ville souhaitent le maintien de ces dispositifs.

La ville s'est dotée d'un Bureau d'Information Jeunesse (BIJ) en février 2007 pour informer, orienter, conseiller et aider les publics jeunes sur leur insertion dans la vie : formation, emploi, droits, logement, santé, loisirs, tourisme, culture... .

Des dispositifs pré-opérationnels et opérationnels sont initiés dans ce sens (SOS rentrée, Job d'été, ateliers lettre et CV, entretien d'orientation et de suivi de projets individuels...).

Le BIJ est aussi un centre ressources pour les jeunes, mais aussi pour l'ensemble des acteurs locaux et institutionnels du territoire.

Dans ce contexte, en complément des actions qui seront développées par le PLIE et la mission locale, le CUCS entend également intervenir sur les freins à l'emploi suivants :

- l'apprentissage de la langue française et la recherche d'une meilleure articulation entre l'offre et la demande de formation (en 2006, 467 apprenants étaient inscrits dans les cours, 247 pour les cours en journée, 180 pour les cours du soir et 2 x 20 personnes dans les cours dispensés par les associations conventionnées et co-financées par la ville) ;
- Action de formation contre illettrisme : détecter et recenser les personnes ayant des problèmes liés à l'illettrisme, par le biais des services municipaux accueillant le public, le service de la défense nationale, les services publics et mettre en place des formations adéquates au sein des centres sociaux. Objectifs : favoriser l'intégration sociale et professionnelle des personnes connaissant des difficultés liées à l'illettrisme. (DJVSQ- centres sociaux) ;
- l'étude des besoins du tissu économique local, et des besoins en formation pour accéder à ces emplois ;
- l'accompagnement social des personnes sans emploi et l'appui psychologique ; le soutien à la résolution de questions administratives et judiciaires très présentes, notamment chez les jeunes accueillis par la Mission locale ;

- le développement d'une structure d'insertion locale (Régie de Quartier) et de relais entre les structures d'insertion et les personnes difficiles à « capter » ;
- malgré une réelle diminution de la DEFM de catégorie 1 (moins 17,6% en 1 an) et les aides à l'emploi conséquentes ; il reste nécessaire de développer le soutien aux personnes sans emploi pour lesquelles les dispositifs de droit commun apparaissent insuffisants (DELD, étrangers installés en France depuis plusieurs années).
- Le forum pour l'emploi sera transformé dès le mois d'octobre 2007 afin d'accélérer et d'amplifier l'action de la municipalité pour répondre à la demande des jeunes et de la population dans les domaines de l'orientation et de l'emploi.

L'idée est de mettre en place au mois d'octobre une grande manifestation sur l'orientation, l'emploi et la réussite des jeunes en s'appuyant sur les résultats des forums organisés précédemment mais en les complétant et en allant plus loin. Il s'agit d'aller bien au-delà d'une mise en relation des entreprises avec les demandeurs d'emploi. Il s'agit de mobiliser les acteurs de l'orientation, de l'aide aux devoirs, de l'aide aux projets c'est-à-dire tout ce qui touche au parcours de la réussite, toutes générations confondues. Cette manifestation s'appuiera fortement sur le travail réalisé par le service économique de la Mairie pour le forum de l'emploi mais elle doit associer également d'autres domaines (notamment le social, les quartiers, l'éducation, la jeunesse et les associations) ainsi que tous les partenaires intérieurs à la ville (associations, services publics, Education Nationale, Mairie, RATP, La Poste, syndicats, individus engagés dans l'aide aux devoirs...) et extérieurs (au niveau national, régional, départemental, municipal avec les communes avoisinantes, entreprises d'insertion, associations d'aide à l'emploi, aux projets et à l'égalité des chances...) tous secteurs confondus.

Cela permettra à tout jeune de mieux construire son parcours de réussite. Cela fera travailler ensemble tous les acteurs de l'orientation, de l'aide à la réussite scolaire, de l'aide aux projets personnels (dans le cadre d'une association ou par la création d'entreprise). Cela facilitera le contact entre les entreprises et les jeunes pour la recherche d'emploi.

- Le soutien au club d'entreprise FACE et de ces actions d'insertion, notamment autour de passerelles écoles-entreprises et des passerelles formation à développer.
- autres actions formulées par des personnes en recherche d'emploi.

II – 3 : La réussite éducative et la parentalité

II – 3 – 1 : Une politique municipale importante pour réguler le système scolaire

Bagnolest est une ville marquée par un investissement important dans la politique sociale et une politique volontariste en direction de l'enfance. En 2005, la politique de l'Enfance est la première dépense de fonctionnement de la ville de Bagnolest avec un budget annuel dans cette section de plus de 9 millions d'€ dont 7 millions pour les frais de personnel.

II – 3 – 2 : Les services du développement éducatif des enfants et des adolescents

- **La Direction de l'Enfance et de la Vie Scolaire** : Cette direction est chargée de mettre en œuvre les politiques municipales en direction des enfants âgés de zéro à douze ans. Elle s'est engagée dans un programme de renouvellement des écoles et des autres équipements qui étaient pour la plupart vieillissants. De plus, face au baby-boom que connaît le territoire, la commune intensifie son action afin d'améliorer l'accueil des enfants. Le taux de satisfaction des familles en matière de crèche est

supérieur à la moyenne nationale et départementale. L'offre péri et extra scolaire que propose cette Direction est largement utilisée par les parents. Concernant les centres de loisirs la fréquentation y est importante tout en étant complétée par une participation en nette augmentation des enfants aux séjours des centres de vacances.

- **La Direction de la Jeunesse et de la vie Sociale des Quartiers (DJVSQ) :** Cette direction est chargée de mettre en œuvre les politiques municipales en matière de développement social et d'animation des quartiers. La DJVSQ dispose de 5 centres de proximité implantés au cœur des quartiers.

- Leurs 4 grandes fonctions sont:

Le Centre social « animateur », pour répondre aux attentes des publics en proposant des activités adaptées

Le Centre Social « lieu de synergie », entre les acteurs locaux, habitants et partenaires institutionnels pour la mise en œuvre du projet du développement local.

Le Centre Social « créateur de valeurs collectives », pour créer du « lien social » et faire de l'habitant un sujet actif pour en faire un citoyen responsable.

Le Centre Social « médiateur » pour agir sur les difficultés d'insertion sociale et professionnelle et limiter les risques d'exclusion, une position d' »interface », d'« intermédiaire » entre les acteurs institutionnels locaux.

- Ces Centres Sociaux d'animation de la vie sociale des quartiers sont ouverts à tous les habitants et privilégient les dimensions de la convivialité, la parentalité et la médiation familiales, les rencontres intergénérationnelles pour accomplir les missions suscitées. Ces axes sont apposés à ceux de la Caisse d'Allocations Familiales

Depuis quelques années, les Centres de Quartier accueillent de plus en plus d'enfants de Bagnolet. Les Centres de Quartier sont aussi les supports d'une partie des actions sociales de la commune inscrites au Contrat de Ville depuis 1994.

- **L'agrément CAF des centres sociaux :** L'agrément CAF des centres sociaux suppose que ces structures élaborent un projet social qui est, par la suite, soumis à évaluation.

Le projet social doit être défini de manière à ce que le centre social joue un rôle d'animation globale et locale, soit un lieu d'initiatives et de rencontres proposant des activités et des services en réponses aux besoins des habitants. Le centre social doit par ailleurs favoriser la participation des habitants à la vie sociale.

Chaque centre social poursuit en effet toujours ce même objectif : faire participer les habitants à l'amélioration de leurs conditions de vie, au développement de l'éducation, de l'expression culturelle, au renforcement des solidarités, à la prévention et à la réduction des exclusions. Les partenaires du CUCS veilleront à ce que chaque centre bénéficie de l'agrément et des moyens qui vont avec. Le centre Anne Frank, ouvre ses nouveaux locaux en juin 2007 et pourra donc retrouver son agrément.

Le Programme de Réussite Educative : La multiplication des acteurs de l'enfance sur le territoire amènent à se poser des questions sur leurs systèmes d'intervention. Le Programme de Réussite Educative doit s'appuyer sur une collaboration étroite entre

l'ensemble des acteurs de la communauté éducative. C'est dans la mise en place de ce programme que la réflexion doit se faire : la communauté éducative doit nécessairement entrer dans un processus de changement en poursuivant le travail de concertation engagée. Ainsi par le biais du Programme de Réussite Educative, la commune a donc la possibilité de créer un outil de prévention et d'intervention individualisée dans le champ scolaire. En combinant les actions déjà mises en place par les services de la commune, un gain de perception et un meilleur traitement des situations les plus difficiles sont visés. Cette question renvoie à des situations différentes selon les niveaux et les quartiers .

Par ailleurs , ce nouveau dispositif permettra de travailler une approche globale de l'éducation en s'appuyant sur un projet éducatif de ville. Un projet fort tourné vers le soutien aux parents sera créé en partenariat avec l'association départementale de médiation familiale (AADEF) pour l'ouverture d'un espace d'accueil et d'écoute des familles autour du lieu « café des familles » de Bagnolet.

Orientations concernant l'ensemble des niveaux:

- Favoriser les actions collectives tissant des liens entre l'école, les parents, les jeunes et les associations ;
- Conforter le projet de réussite éducative (PRE) dans sa mise en œuvre,
- Soutenir les réseaux d'acteurs sur les questions de décrochage scolaire et de parentalité ;
- Développer les modules d'apprentissage du français ouverts aux personnes en insertion sociale, notamment pour permettre aux parents de jouer pleinement leur rôle.
- Renforcer le soutien personnalisé apporté aux enfants et aux jeunes les plus en difficulté et poursuivre la réflexion sur la création d'une équipe de réussite éducative dans le cadre du programme national dédié.

Ce volet se déclinera par des actions programmées telles que :

Des actions « écrivain public » qui permettent aux populations ne sachant pas lire et/ou écrire le français d'être accompagnées dans leurs démarches administratives ; de bénéficier d'une aide de traduction lorsqu'elles ne parlent pas le français pour comprendre les consignes et procédures d'ordre administratives notamment. Ces actions sont organisées par les Centres Sociaux (DJVSQ)

Les ateliers socialisants à composantes langagières qui sont organisés en direction notamment des primo-arrivants. Les finalités du projet sont d'aider les populations concernées (de 18 à 60 ans, originaires d'autres pays, dans des situations économiques et sociales souvent fragiles) à mieux comprendre et intégrer les différentes composantes de leur lieu de vie (sociale, culturelle, économique administrative et juridique) en :

- Dispensant un enseignement de la langue française adapté pour rendre autonome les personnes dans les situations de la vie courante et usuelle
- Permettant de développer leurs capacités de compréhension et d'expression orale à travers des mises en situation de la vie quotidienne
- Faisant participer ces populations à la vie locale et aux dynamiques des quartiers

Ces actions sont organisées par les Centres Sociaux de Quartier (DJVSQ)

Orientations concernant principalement le collège ou le lycée

Afin de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes, des passerelles entre les collèges, le lycée et le tissu économique seront recherchées. Un forum de la réussite, ouvert également aux étudiants baignoletais pourrait devenir un premier lieu d'échanges sur ces thèmes.

Ce volet se déclinera par des actions programmées telles que :

L'accompagnement à la scolarité : Il s'agit d'ateliers d'aide aux devoirs s'adressant aux collégiens de Bagnolet, afin de prévenir les décrochages qui se produisent souvent aux collèges, en particulier lors de l'accès à des apprentissages plus théoriques. Cela nécessite l'appel à des ressources extérieures, soit en terme de documentation, soit en terme de personnes compétentes. Les interventions des animateurs consistent principalement à aider les jeunes dans leurs devoirs (et à vérifier qu'ils sont « à jour ») et à leur fournir des apports méthodologiques (travail sur « l'organisation »). (porteur : la ville/associations)

Des ateliers nouvelles technologies : l'action consiste en la mise en place d'ateliers informatiques en direction du public dans les centres sociaux et culturels ainsi que dans les centres de loisirs et les écoles. Développer un projet global autour des NTIC en direction des publics accueillis dans les centres de quartier. Développer le Web-journal des écoles et favoriser la réussite scolaire, utiliser les nouvelles technologies comme moyen d'intégration des populations immigrées, aider les bénéficiaires du RMI ainsi que les populations au statut précaire à s'insérer à travers la maîtrise des multimédias.

Des animations de proximité en direction des adolescents en difficultés. Ouverture des lieux d'accueil pour les adolescents encadrés par des animateurs. Ce lieu de ressource est ouvert à tous les jeunes. Il est le point de départ de la construction des projets et de l'organisation des loisirs. Mise en place d'un journal des collégiens, (action développée avec le collège Travail/Langevin).

Pour favoriser l'expression et la construction de l'adolescent, l'écoute et les échanges entre jeunes, jeunes et adultes ; développer leurs aptitudes par une programmation sportive et culturelle ; favoriser et soutenir les projets élaborés par des jeunes . (porteur : ville)

Actions éducatives de sensibilisation à la propreté et à l'environnement : poursuivre et développer les actions citoyennes autour du cadre de vie de l'enfant en partenariat avec l'association Initiatives et Environnement et l'Education Nationale. Objectifs : permettre aux enfants de prendre conscience de l'importance des gestes citoyens qu'ils peuvent pratiquer au quotidien afin de préserver leur environnement. (porteur :ville/association)

Atelier de création corporelle, théâtrale et artistique : les difficultés inhérentes à l'apprentissage de la lecture, de l'oralisation, de la production d'écrits et les compétences transversales visées par cette activité sont les points qui relient l'atelier à l'un des thèmes des écoles et des collèges . Les objectifs visent à : Acquérir une certaine aisance dans son corps, mieux se situer dans l'espace, repérer les indices pour mieux appréhender l'apprentissage de la lecture et de l'oralisation . Reproduire un rythme, un geste, une phrase à partir d'une situation ayant un lien logique avec l'activité proposée. Avoir le plaisir de la découverte de soi et apprendre à valoriser les différents aspects de sa personnalité. (porteur :association)

Activités sportives en soirées pour les jeunes : proposer aux jeunes du quartier des Malassis et des Coutures de pratiquer une APS avec d'autres jeunes de la ville. Accueil des jeunes à travers différentes APS sous forme de mini-cycles. Objectifs : faire découvrir de nouvelles pratiques sportives aux jeunes ; nouer des liens sociaux entre les différents quartiers en accueillant, aux Malassis, des jeunes des autres quartiers. (porteur :ville)

Activités sportives durant les vacances scolaires : proposer aux adolescents et jeunes de pratiquer des activités sportives variées sous différentes formes (initiation, stages, tournois) . Objectifs : découverte ou perfectionnement de pratiques sportives par des professionnels du sport. (porteur :ville/association)

Cette liste de projets n'étant bien sur pas exhaustive.

II-4 La sécurité et la prévention de la délinquance

La ville est dotée d'un CLSPD qui permet de rassembler l'ensemble des acteurs concernés et d'avoir une vision globale des problèmes et des actions conduites ou à mettre en œuvre.

La mise en place du CLS de nouvelle génération est l'occasion d'une «clarification» de l'organisation des dispositifs locaux en matière de sécurité et de prévention de la délinquance. Il permettra d'avoir une vision globale des actions conduites, de dégager des pistes d'actions pour les mois à venir et d'identifier les partenaires. Le CLS constituera ainsi le volet «prévention et citoyenneté» du CUCS.

Exemples d'actions programmées :

Actions de police territoriale : Il s'agit notamment de faire vivre sur le terrain un partenariat Police Nationale, Justice, services municipaux. Celui ci doit être, en permanence opérationnel. Dans ce cadre des outils ont été créés

- Le Procureur a créé un Groupe Local de Traitement de la Délinquance . Il s'agit d'une réunion mensuelle avec notamment la police nationale, la justice, les services municipaux, les bailleurs. Il y est procédé à une étude nominative et au cas par cas des situations, et au suivi apporté.
- La Ville s'est dotée d'un correspondant Ville Justice, qui permet un meilleur suivi des procédures.

Ce partenariat visent également à identifier les espaces dont la configuration facilite les comportements délinquants.

Aide aux victimes : des permanences d'aide aux victimes sont organisées en mairie et dans les centres sociaux et culturels de quartiers notamment avec ADEF- Médiation et SOS victimes 93. Un projet d'action sur les violences faites aux femmes est également en réflexion.

Accès aux Droits : Une permanence gratuite d'avocat a été mise en place par la commune.

Des locaux sont mis à disposition du conciliateur de justice.

Les services municipaux sont mobilisés pour sensibiliser les habitants aux questions de discrimination notamment dans le cadre du PDAI. Le Plan Départemental d'Accueil et d'Intégration des populations étrangères de la Seine-Saint-Denis est le document de référence qui décline, au niveau départemental, les priorités des pouvoirs publics dans le domaine de l'accueil des populations étrangères primo-arrivantes, signataires d'un Contrat d'Accueil et d'Intégration. Il a une validité de trois ans.

Il comporte trois thématiques : l'accès aux droits et l'accompagnement social, la formation linguistique et l'accès à l'emploi, la scolarisation.

Mise en place d'une Maison de la Justice et du Droit : pour rassembler l'ensemble des acteurs. Des démarches ont été engagées .

Actions pour lutter contre l'absentéisme scolaire et les mineurs errants : Un partenariat police, justice, éducation nationale, services sociaux a été engagé pour identifier les jeunes concernés, travailler avec les familles, prévenir les situations de décrochage scolaire. Une mise en cohérence de ces actions avec la démarche de réussite éducative sera recherchée.

Le développement de l'accueil de personnes devant effectuer des mesures de réparations (TIG...) dans les services municipaux.

La mise en place d'une cellule de veille et de crise sera à organiser.

La création d'un observatoire de la sécurité.

II-5 L'accès à la santé et la prévention des conduites addictives

L'accès du plus grand nombre à la santé est une action constante de la municipalité de Bagnolet.

L'action en matière de santé se réalise notamment à travers les Ateliers Santé-Ville.

Une enquête par questionnaire, menée durant le premier semestre 2006, a permis de dégager la perception des acteurs locaux de la santé et du social. Celle ci concerne les principaux problèmes de santé de la population, les facteurs majeurs qui affectent la santé, les freins à la prise en charge de la santé des habitants, l'état du partenariat entre les différents services et structures intervenantes, les atouts de la ville pour la prise en charge de la santé des habitants.

Elle a été l'occasion d'associer les structures de la santé, du social, de l'insertion et les professions libérales de santé à l'élaboration de l'enquête auprès de la population. Une deuxième phase du diagnostic sur « les besoins des habitants en matière de santé » sera réalisée en 2007.

Les principales pathologies recensées : les problèmes psychologiques, la dépression et le stress ; les addictions ; l'hygiène de vie et les problèmes respiratoires.

Le CUCS veillera à la cohérences et la complémentarité des actions menées dans le cadre des ASV, avec le dispositif de la politique de la ville.

Exemple d'actions programmées pour 2007 :

- **Accès à la santé pour les plus démunis :** de plus en plus de personnes sont en situation d'exclusion et ne peuvent assurer les soins médicaux ou dentaires. Objectifs : assurer les soins médicaux ou dentaires les plus urgents à des personnes ne pouvant y faire face financièrement tout en gardant l'objectif premier de réintégration dans leurs droits (CMU, AME,...) (porteur : ville)
- **Education à la santé :** animation d'éducation à la santé sur les thèmes des comportements alimentaires et de l'hygiène bucco-dentaire. Objectifs : réduire le rapport d'indice de masse corporelle et le nombre de caries. (porteur : ville)
- **Prévention de l'asthme et de la pollution atmosphérique :** de nombreuses personnes souffrent d'infections pulmonaires. Objectifs : réaliser une étude d'impact auprès des habitants (enfants jusqu'à 5 ans , personnes âgées de plus de 65 ans et femmes enceintes) et préconiser des axes d'intervention et de prévention. (plan régional santé environnement Ile de France et plan de protection de l'atmosphère). (porteur : ville/Etat)

- **Réduction des risques et prévention des addictions.** Objectifs : mise en place d'actions de prévention des conduites addictives et des conduites à risque (porteur : ville/association).

II-5-1 Limiter l'impact de la situation sociale et économique des familles sur la santé

En 2005, le service social a instruit 1855 dossiers.

40,32% des ménages reçus sont des femmes seules, 36,28% des couples et 23,40% d'hommes seuls.

Le nombre de familles (55,47%) est supérieur à celui des ménages sans enfant. Les familles monoparentales représentent 26,63%, elles sont très majoritairement des femmes seules.

Concernant les ressources les 3 catégories les plus représentées sont les salariés : 26,40%, les familles ou personnes sans revenu : 17,42% et les bénéficiaires du RMI : 21%. Cela représente plus de 64% de la totalité des personnes reçues. Le nombre de chômeurs indemnisés est en constante diminution : 11,86% (de 2004 à 2005, ils sont passés de 280 à 235 personnes. Dans le même temps les allocataires du RMI ont progressé de 10,05% et pour l'Allocation Parent Isolé (API) de 95,23%. C'est dire que la pauvreté est une réalité quotidienne y compris chez les salariés qui, pour la majorité sont qualifiés de « travailleurs pauvres ».

Quelques chiffres sur des dispositifs :

- 123 dossiers présentés en commission FSL
- 261 dossier présentés en commission FSE
- 145 interventions pour éviter une coupure EDF ; 4 pour coupure d'eau
- 800 demandes d'aide financière
- 80 situations examinées en commission de concertation Préfecture
- 52 situations examinées en réunion pluri professionnelle dans le cadre de la protection de l'enfance

Projet en cours :

Soutien aux familles précarisées : un nombre important de familles a besoin d'un soutien par une offre alimentaire de première nécessité. Objectifs : ouverture hebdomadaire de la Boutique de la solidarité (épicerie sociale) pour accueillir ces familles orientées par les assistantes sociales. Jeunes demandeurs d'emploi, familles monoparentales sans ressource, chômeurs en attente d'ASSEDIC, ou de longue durée, RMIstes, retraités aux revenus très faibles ne couvrant pas loyer et alimentaire. (porteur : association).

Article III – Modalités de pilotage

Le suivi et le pilotage du CUCS s'appuieront sur une organisation articulant deux circuits :

- le circuit et les instances de validation et de mise en œuvre de chaque signataire (Circuit de droit commun) ;
- le circuit et les instances spécifiquement créés pour la mise en œuvre des actions du CUCS.

III – 1 – Les instances propres aux structures partenaires :

- Les instances municipales valident les programmations d'actions annuelle et triennales, élaborées et mises en œuvre avec les acteurs locaux ;
- Les instances de l'Etat valident les programmations financières annuelles, passent des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens avec les porteurs de projets structurants.
- Les instances propres aux autres partenaires valident les modalités de collaboration en vue de la mise en œuvre du CUCS.

III – 2 – Instances propres au pilotage du Contrat Urbain de Cohésion Sociale

- **Le chef de projet CUCS**

Le chef de projet est chargé de la mise en œuvre du contrat et veille à la cohérence des différents dispositifs qui le composent. Il assure une coordination de l'action des services municipaux et partenaires concernés. Il diffuse les appels à projets, veille à la remontée des propositions et joue un rôle d'interface entre les services de l'Etat et ceux de la commune. Il anime le réseau des acteurs locaux, notamment associatifs.

Il est assisté d'une secrétaire / accueil dans des locaux dont la gestion administrative, technique et financière est assurée par la commune.

- **Le comité de pilotage**

Le comité de pilotage est coprésidé par le maire, ou l'adjoint délégué, assisté des directeurs concernés, et le sous-préfet assisté des représentants des services déconcentrés concernés et les représentants des institutions partie prenante du projet social et urbain. Il s'agit d'une instance de diffusion de l'information, de validation des projets, de suivi et d'évaluation du dispositif. En cohérence avec les objectifs du contrat, le comité de pilotage valide les priorités des appels à projets et évalue l'état d'avancement du contrat et l'impact des actions financées. Il se prononce sur la programmation annuelle (hors opérations reconduites) proposée par le comité technique et examine les demandes pour lesquelles un accord n'a pas été trouvé au sein du comité technique.

- **Le comité technique**

Composé d'agents de l'Etat et de la commune et des partenaires dont il jugera la présence utile, le comité technique examine la liste des opérations reconduites, émet

un avis sur les demandes nouvelles après une audition éventuelle des porteurs de projets, examine les financements mobilisables et est consulté sur le rapport annuel d'évaluation à présenter au comité de pilotage.

- **Les groupes de travail thématiques**

Ces instances sont animées par le chef de projet du C.U.C.S et activées selon les besoins. Ces groupes se composent de tous les acteurs institutionnels et associatifs concernés par une thématique ou un projet ciblé. Leur finalité est d'activer un réseau partenarial, d'élaborer et mettre en œuvre les projets inscrits dans le programme d'actions triennal, de diffuser les informations utiles aux acteurs, de suivre l'évolution de la situation sociale et urbaine des quartiers et de partager les expériences de terrain.

Ainsi, pour le pilotage du volet éducation :

Sous la présidence du maire et du sous-préfet, un groupe de pilotage veillera à la mise en œuvre du volet « éducation » du présent contrat et à la cohérence des différents dispositifs éducatifs locaux : réussite éducative, contrats locaux d'aide à la scolarité, réseau d'aide à la parentalité, école ouverte....

Participeront notamment à ce comité de pilotage au moins deux représentants de l'Inspection Académique, le coordonnateur réussite éducative et le chef de projet CUCS.

Et pour le pilotage du volet emploi et insertion

Un Groupe Solidarité Emploi qui comprend notamment les acteurs du service public pour l'emploi dont les agences locales pour l'emploi, les missions locales, le PLIE, veille à la mise en œuvre des objectifs du présent contrat qui seront repris dans un plan d'action pour l'emploi.

L'objectif du groupe solidarité emploi est de faciliter et de susciter toutes les initiatives contribuant à la réduction des écarts existant dans le domaine de l'emploi entre les quartiers concernés par le présent contrat et le reste du territoire de la ville.

Le groupe solidarité emploi sera piloté par le Directeur de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Développement Economique de la ville ou en son absence par le Directeur Général Adjoint du secteur.

Le rôle de celui-ci consistera à animer le groupe solidarité emploi grâce à des réunions régulières au cours desquelles un point sera fait sur l'application du plan d'action et les difficultés rencontrées.

Le chef de projet CUCS sera associé aux travaux du groupe solidarité emploi. Il sera régulièrement rendu compte des actions du groupe solidarité emploi lors des réunions du comité de pilotage.

Article IV – PROGRAMMATION

IV-1 programmation annuelle

Le comité de pilotage, au vu des stratégies retenues dans le contrat, et après avoir étudié le bilan des actions menées dans les territoires prioritaires, fixe les priorités de l'appel à projets, de telle sorte que celui-ci soit lancé dès le début du mois de juin.

Les porteurs de projets font remonter leurs propositions au chef de projets avant la fin novembre. Celui-ci en adresse un exemplaire au sous-préfet.

Le comité technique se réunit en janvier pour dresser la liste des opérations reconduites, c'est à dire celles déjà financées l'année antérieure pour un montant équivalent, s'inscrivant dans les priorités du CUCS et de l'appel à projets et donnant lieu à une appréciation positive. Les subventions correspondant aux opérations reconduites sont versées à partir de février. Le comité technique se réunit de nouveau, au plus tard avant la fin février, pour examiner les demandes nouvelles qu'il transmet avec son avis au comité de pilotage.

Le comité de pilotage se réunit au plus tard dans la première quinzaine de mars pour statuer sur les demandes nouvelles. Les subventions correspondantes sont versées à partir du mois d'avril.

Le comité technique et le comité de pilotage peuvent également être réunis pour examiner des demandes de financements qui n'auront pas pu l'être lors des réunions mentionnées plus haut.

IV-2 Convention pluriannuelle

Une fois achevé le processus de programmation pour 2007, le comité de pilotage, sur proposition du comité technique, déterminera la liste des organismes avec lesquels une convention pluriannuelle peut être signée par l'Etat et par la commune ; lesdites conventions seront signées courant 2007 pour une entrée en vigueur en 2008

Article V – Engagements des partenaires

Les partenaires du C.U.C.S. s'engagent à poursuivre les orientations retenues et à mettre en œuvre les programmes d'actions qui seront définis ultérieurement.

Ces programmes d'actions déclineront, par domaine d'intervention et par quartier, les projets à développer, leurs porteurs, les budgets nécessaires, leurs calendriers de mise en œuvre ainsi que des indicateurs d'évaluation. Ils seront définis à l'aide de fiches synthétiques caractérisant chaque quartier sur le plan social et urbain.

Ils seront assortis de conventions d'objectifs et de moyens passées entre l'Etat et les structures porteuses pour les actions dites « structurantes ».

Article VI : Engagement financier de l'Etat au titre de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances :

Sur les 3 exercices 2007, 2008, 2009, en plus des financements par des crédits inscrits dans les budgets opérationnels de programme, d'actions correspondant aux objectifs du présent contrat, l'Etat consacrera chaque année, sur le budget de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, une somme de 234 600€ destinée à financer les actions retenues au titre de la programmation annuelle.

Le respect de cet engagement est subordonné, d'une part à la disponibilité des crédits budgétaires conformément au principe de l'annualité budgétaire et, d'autre part, à l'adéquation des projets déposés aux objectifs du contrat, à leur qualité et, s'il s'agit d'opérations renouvelées, à leur évaluation.

Article VII : Calendrier

La présente convention-cadre est signée pour une période de trois ans renouvelable.

Les programmes d'actions thématiques seront définis dans le courant du premier trimestre 2007, pour une durée de trois ans. Les conventions d'objectifs et de moyens seront signées également pour une durée de trois ans.

Conformément à la circulaire du 24 mai 2006, une évaluation à échéance de trois ans prévue au chapitre III sera réalisée de manière à pouvoir réorienter le contrat, dans la perspective d'une reconduction jusqu'à 2012.

Article VIII : Evaluation et suivi

VIII -1 : évaluation : Le dispositif de suivi et d'évaluation du CUCS

La démarche d'évaluation

Le dispositif d'évaluation et de suivi de la mise en œuvre du programme d'actions du Contrat Urbain de Cohésion Sociale a plusieurs objectifs :

- Rendre des comptes aux partenaires du Contrat ainsi qu'aux habitants.
- Ajuster, éventuellement, les objectifs et le programme d'action du CUCS en fonction des réponses apportées par le dispositif d'évaluation aux critères de pertinence, d'efficacité, d'efficience, de résultats et impacts.

Dans cette perspective, le chef de projet Politique de la Ville soumettra chaque année en septembre, à partir de 2008, au comité de pilotage, un rapport comportant notamment les éléments suivants :

- Les indicateurs mentionnés dans le contrat
- Une appréciation quantitative et qualitative sur les principales actions financées l'année précédente
- Une évaluation de l'état d'avancement de la mise en œuvre du contrat au regard des objectifs fixés.

Les outils de l'évaluation et du suivi

Plusieurs outils d'évaluation seront mis en œuvre dès la signature de la convention :

- Un système d'information composé d'indicateurs de contexte, de réalisations, de résultats et d'impacts
- Un rapport d'observation des ZUS qui alimentera l'observatoire national des ZUS.

- Les fiches bilans et les évaluations établies par les porteurs de projet dans une démarche d'auto-évaluation.
- Un rapport qualitatif d'exécution des actions Politique de la Ville présentant une analyse synthétique des indicateurs ainsi que des éléments plus qualitatifs en rapport par exemple avec certaines actions phare. Il s'appuiera, entre autres, sur les fiches annuelles de bilan réalisées par les porteurs de projet.
- Des visites de terrain : rencontre de porteurs et de bénéficiaires afin d'apprécier les réalisations et résultats des actions.
- Des échanges entre les membres de l'équipe MOUS, avec les porteurs et avec les partenaires sur l'avancement des actions dans le cadre des comités thématiques et de rencontres plus informelles bi ou multilatérales.

VIII-2 indicateurs retraçant l'évolution de la situation des quartiers

En vue de la réunion du comité de pilotage au cours de laquelle il sera procédé à l'évaluation du contrat urbain de cohésion sociale, les services de l'Etat fourniront les chiffres permettant d'actualiser les indicateurs suivants :

Nombre de demandeurs d'emploi dans chaque ZUS et pourcentage par rapport au nombre de demandeurs d'emploi dans la commune.

Nombre de contrats CIVIS signés par des jeunes habitant dans chaque ZUS.

Nombre de jeunes accompagnés par la mission locale dans chaque ZUS.

Nombre d'emplois exonérés de charges sociales dans chaque zone franche urbaine.

Pourcentage des foyers imposables dans chaque quartier

Nombre de bénéficiaires du RMI par quartier.

Nombre de bénéficiaires de l'APL par quartier.

Nombre de dossiers de demande de FSL.

Taux de réussite au brevet national des collèges (par collège et quartier), avec les écarts à la moyenne académique pour chacun des collèges concernés.

Taux de réussite au Baccalauréat par comparaison avec les résultats nationaux, académiques et départementaux ainsi que par comparaison avec les résultats attendus (compte tenu de la composition sociale et de l'âge de l'élève).

Les taux de retard à l'entrée en sixième dans les collèges concernés avec une comparaison aux moyennes nationales, académiques et départementales.

Le taux d'infraction pour 28 des 107 indicateurs de « l'Etat 4001 » susceptibles de mesurer l'impact de ces incidents sur le niveau de la délinquance

En complément les partenaires et financeurs du Contrat Urbain de Cohésion Sociale s'engagent à fournir chaque année, fin mai au plus tard, des éléments relatifs aux montants programmés et consommés en distinguant crédits spécifiques et crédits de droit commun.

Si ce Contrat urbain de cohésion sociale est territorialisé sur 4 quartiers, les signataires du présent contrat n'excluent toutefois pas de soutenir des actions répondant aux objectifs de cohésion sociale et urbaine définis dans le présent contrat, en particulier pour les établissements scolaires, centres socio-culturels et associations situés en marge du périmètre recevant ou s'adressant aux habitants des quartiers ciblés, mais aussi quand la population visée par une action est majoritairement celle de ces quartiers comme le forum de l'emploi, la boutique des solidarités ou encore le marché de la solidarité.

Signataires

Le présent contrat a été établi en 3 exemplaires

A....., le.....

Le Préfet de la Seine Saint-Denis	Le Maire de Bagnolet
Jean-François CORDET	Marc EVERBECQ

Annexe 1

Plan des quartiers prioritaires et liste des rues associées

PERIMETRE MALASSIS

Défini dans le contrat de ville et le PRU

2 à 24 rue Anna
1 à 23 rue Anna
2 à 8 rue Babeuf
3 à 19 rue de la Barre
2 à 12 rue de la Barre
rue A.Blanqui
1 à 7 rue Brossolette
2 à 50 rue Camélinat
1 à 5 rue Camélinat
88 bis à 126 rue Carnot
2 à 6 rue Condorcet
2 à 18 rue Croizat
1 à 73 rue Curie
2 à 106 rue Curie
6 à 18 rue Daumier
19 à 21 rue Delescluze
2 à 30 rue Descartes
2 à 12 rue Fontanelle
14 à 40 rue Girardot
rue Grimau
1 à 3 rue Helvétius
6 à 12 rue Helvétius
rue Holbach
2 à 34 rue Lefebvre
2 à 14 rue Léger
25 à 119 rue Lénine
62 à 94 rue Lénine

rue Marx
2 à 30 rue du moulin
12 à 16 rue d’Estienne d’Orves
2 à 10 rue d’Estienne d’Orves
 place de la Résistance
 rue Sampaix
1 à 7 rue Simon
68 à 72 avenue de Stalingrad

PERIMETRE DES COUTURES

Défini dans le contrat de ville et ZUS

 Impasse de l’Avenir
2 à 32 rue de l’Avenir
1 à 31 rue de l’Avenir
2 à 42 rue Bert
11 à 31 rue Bert
 impasse des Comtois
 rue Dolet
1 à 27 rue de l’Egalité
2 à 38 rue de l’Egalité
2 à 50 rue Ferry
1 à 61 rue Ferry
64 à 116 rue de la Fraternité
1 à 109 rue Hugo
2 à 116 bis rue Hugo
 passage Hugo
1 à 23 rue de la Liberté
2 à 28 rue de la Liberté
180 à 316 rue Marcel
2 à 22 bis rue Nicklès
11 à 29 rue Nicklès
 impasse Saint-Pierre
82 à 106 avenue de la République
153 à 215 Robespierre

122 à 182 Robespierre
impasse du ruisseau
3 à 75 rue Thomas
3 à 55 rue Vaillant
6 à 52 rue Vaillant
1 à 17 rue Varlin
2 à 16 rue Varlin
14 à 66 rue Lemierre

LA NOUE (PRU)

2 à 16 rue Jean Lolive
1 à 65 rue Jean Lolive
41 à 59 rue Charles Delescluze
2 à 12 rue de l'épine prolongée
1 à 13 rue de la Noue

SECTEUR LOUISE MICHEL (PRU)

2 à 44 rue Louise Michel
47 à 103 avenue de Stalingrad
60 à 136 rue Girardot
58 à 90 avenue Raspail
19 à 81 rue des Rigondes

+ Lycée Hénaff pour le périmètre du CUCS

Annexe 2

Modèle de Tableau de bord des objectifs globaux et des indicateurs associés

Exemple de tableau de suivi annuel

Domaine d'actions	Objectifs	Indicateurs	Evolution annuelle			Evolution sur 3 ans
			2007	2008	2009	
HABITAT	ACCOMPAGNER SOCIALEMENT LE PROJET ANRU					
	GESTION URBAINE DE PROXIMITE CLARIFIER LE STATUT DES ESPACES A LA NOUE et aux MALASSIS					
	LE PEUPLEMENT DES QUARTIERS					
	ZUS DES COUTURES					